



CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE « L'ÉDUCATION INCLUSIVE : UN OUTIL POUR PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE » DES 11-12 MARS 2010, À MADRID

En mai 2009, le Conseil de l'Union européenne, définissant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020), a fixé des objectifs stratégiques qui mettent en avant l'importance de l'éducation inclusive dans les mesures à prendre à l'égard des besoins éducatifs particuliers. Le Conseil a fait observer que l'éducation devrait lutter contre toutes les formes de discrimination et préparer tous les jeunes afin qu'ils puissent entrer en relation de manière positive avec leurs pairs issus de milieux divers.

La conférence internationale, qui rassemblait quelque 300 délégués venant de près de 40 pays, se voulait l'occasion de réfléchir à la manière d'intégrer les principes de qualité, d'efficacité et d'équité à tous les niveaux de l'enseignement ; notamment sur la façon d'inclure les apprenants les plus défavorisés, afin d'éviter l'exclusion sociale.

Les objectifs de la conférence étaient de :

- Réfléchir à l'éducation comme l'un des aspects essentiels de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Réfléchir aux politiques éducatives inclusives et partager les meilleures pratiques, tout particulièrement pour les étudiants nécessitant une aide éducative spéciale et des mesures compensatoires ;
- Faciliter le partage des expériences entre les États membres de l'UE et les pays d'Amérique latine dans le domaine de l'éducation inclusive ;
- Rédiger un document de messages clés sur l'éducation inclusive à présenter aux pouvoirs publics nationaux et européens.

Vous pouvez accéder au programme de la conférence et aux autres informations annexes à l'adresse suivante : <http://www.educacion.es/eu2010/agenda/educacion-inclusiva.html>

Conclusions

L'éducation inclusive est un droit universel qui nécessite de prendre des mesures politiques visant à apporter un enseignement de qualité à tous les citoyens. L'éducation inclusive signifie également que toutes les ressources nécessaires (financières, humaines, éducatives, techniques et technologiques) seront fournies à tous les centres éducatifs afin de leur permettre de répondre à tous les apprenants et de leur garantir la réussite éducative, quelle que soit leur situation personnelle, économique, sociale, culturelle, géographique ou leur appartenance ethnique. Il conviendra de prêter une attention particulière au genre, en tenant compte de la discrimination spécifique dont souffrent les filles et les femmes handicapées.

L'éducation inclusive doit garantir qualité, équité et excellence, conformément aux principes tels que l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accès universel. Tous ces principes sont complémentaires et inséparables.

Cette conférence, qui a réuni des représentants des différentes communautés autonomes d'Espagne, des pays de l'Union Européenne, d'Amérique latine et du secteur associatif, est en phase avec l'un des quatre objectifs de la présidence espagnole dans le domaine de l'éducation : avoir un impact sur les politiques éducatives qui encouragent l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Cet objectif cherche à répondre à divers défis : décrochage scolaire prématuré et apprenants ayant besoin d'une aide éducative supplémentaire.

D'importants progrès ont été réalisés dans l'éducation à des niveaux théoriques, politiques et pratiques qui favoriseront le mouvement vers l'éducation inclusive. Notamment, il conviendra de citer l'adoption de la Convention des Nations unies sur les Droits des personnes handicapées, en particulier l'Article 24 sur l'éducation.





Néanmoins, l'éducation inclusive reste toujours un objectif à atteindre. D'importants défis sont à relever en vue d'atteindre les objectifs fixés de qualité, d'équité, d'inclusion, de respect de la diversité et de la participation effective dans une société pour tous. La conférence a accordé une attention particulière aux progrès réalisés ainsi qu'aux défis à relever aux trois niveaux de l'enseignement : secondaire, professionnel et supérieur.

Les propositions suivantes, évoquées durant la conférence doivent être mises en exergue :

- L'éducation inclusive, qui place l'individu au centre du dispositif, est bénéfique à tous les apprenants avec ou sans besoins particuliers liés à un handicap ou à toute autre circonstance. L'éducation inclusive préparera les apprenants à vivre et à travailler dans une société plurielle.
- La volonté et la détermination politiques de tous les partenaires concernés sont indispensables pour mettre en place de profonds changements du système. Cela signifie associer vision, connaissances, compétences et cadre légal afin de mettre en oeuvre une éducation inclusive de qualité avec équité et excellence dans le milieu ordinaire à tous les niveaux de l'éducation. C'est la société toute entière qui doit s'impliquer et participer à cette évolution de l'éducation.
- Il est nécessaire de favoriser les politiques coordonnées entre tous les secteurs concernés ainsi que l'échange des bonnes pratiques.
- Il convient de créer des outils appropriés afin de recueillir et d'analyser les informations nécessaires pour suivre l'évolution des politiques et des bonnes pratiques à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs permettront d'identifier les facteurs qui contribuent à l'exclusion et ceux qui facilitent l'inclusion.
- Pour favoriser le changement des environnements éducatifs et la mise en place progressive du droit à l'éducation pour tous, les points suivants s'imposent : des systèmes éducatifs flexibles ; la diversité considérée comme un avantage ; l'élimination de toutes les barrières (physiques et comportementales, liées au manque d'accès aux programmes, matériels et équipement appropriés, aux aides spécialisées, aux activités sociales, à la communication, à la langue des signes et autres outils destinés à améliorer la communication orale) ; aide aux enseignants et aux écoles ; travail en équipe ; leadership dans les écoles ; harmonie parmi les apprenants ; et coopération entre les parents, les professionnels et le secteur associatif.
- Il est nécessaire de : faciliter la transition entre les différents niveaux d'éducation et l'entrée dans le monde du travail ; de faciliter l'éducation inclusive dès le début de la scolarisation et de mettre l'accent sur un diagnostic et une intervention précoces.
- Il conviendra de faire particulièrement attention à la formation des enseignants (initiale et continue) à tous les niveaux de l'éducation. La formation des enseignants est censée les préparer à répondre aux divers besoins des apprenants et cela constitue un facteur clé de la réussite de l'éducation inclusive.
- Les jeunes ne veulent pas être traités comme des enfants ; ils veulent pouvoir prendre leurs propres décisions. Ils ont tous le droit d'avoir accès à des études qui les prépareront à devenir des citoyens à part entière.
- En ce qui concerne la formation professionnelle, l'un des facteurs clefs est la nécessité de construire un partenariat étroit entre la formation et le marché du travail ouvert et également d'assurer une formation pratique en entreprise.
- L'inclusion au sein de l'enseignement supérieur doit être considérée comme une priorité. Il conviendra d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur afin d'augmenter le nombre d'étudiants en situation de handicap et ceux issus de groupes vulnérables. Des services de soutien sont nécessaires, notamment de la part de professionnels ayant un rôle « d'intermédiaires » entre les étudiants et leurs tuteurs.
- Enfin, toutes les mesures mises en oeuvre dans le cadre de l'éducation inclusive seront bénéfiques à tous les apprenants.

